

## A LIRE

dans ce numéro :

Prochaines sessions du Collège du Travail	Page 2
Congrès des gantiers	Page 2
Décisions du Bureau confédéral	Page 3
La femme au travail	Page 4



VOL. XXIX — No 31

Montréal, 21 août 1953

Entre tous les ouvriers, la ressemblance des conditions de vie a créé un sentiment de solidarité extrêmement puissant. Ainsi ont-ils formé mieux qu'une classe sociale parmi les autres, la classe sociale par excellence, la première à éveiller au cœur de ses membres la ferveur et le dévouement dont les autres ne sont que des imitations.

## A ARVIDA

# La décision arbitrale est enfin rendue

## La poule aux oeufs d'or

"Il y a cinquante ans, écrivait récemment l'éditorialiste du Montréal-Matin, 90% de l'énergie et du chauffage aux Etats-Unis provenaient du charbon.

John L. Lewis est intervenu avec ses syndicats. Il était naturel que l'on cherchât à améliorer le sort des mineurs. Mais Lewis n'a pas pensé qu'aux mineurs. Il a surtout songé à établir un véritable empire dont il serait le maître. Pour arriver à ses fins, il lui a fallu pressurer l'industrie des charbonnages. Chaque année, il s'est présenté devant les patrons pour exiger toujours de meilleurs salaires, toujours des contributions plus élevées aux unions, toujours des améliorations diverses généralement très coûteuses. Et si l'on ne se rendait pas à ses demandes, Lewis déclenchait tout de suite des grèves. La méthode, il faut le reconnaître, a réussi : l'industrie des charbonnages a dû céder, céder et céder.

Mais voici qu'aujourd'hui l'empire de Lewis s'effondre, parce que l'exploitation des mines de charbon n'intéresse que peu de gens. A cause des grèves rendant les approvisionnements toujours incertains, à cause des hausses de salaires provoquant une hausse régulière des prix, les consommateurs ont finalement opté pour d'autres combustibles ou sources d'énergie.

Et voici qu'aux Etats-Unis, le charbon ne fournit plus que 34% du combustible et de l'énergie, alors que l'huile vient en tête avec 39%. Il y a trente ans, on comptait 883,000 mineurs mais aujourd'hui, il n'y en a plus que 348,000.

Lewis a-t-il finalement réussi à tuer la poule aux oeufs d'or ?

Si j'ai cité ce long texte, c'est pour montrer à quels extrêmes d'interprétation malveillante on peut aller quand on a décidé d'avance que le syndicalisme était l'ennemi !

Pour Montréal-Matin, si le charbon n'est plus en usage, c'est la faute des syndicats. On ne prend pas le temps de se demander si les gens ne préfèrent pas se chauffer à l'huile, plutôt que de pelleter des cendres deux fois par jour; la pensée n'effleure même pas l'éditorialiste que les locomotives Diesel, par exemple, supplantent partout les locomotives à charbon, non pas parce que le charbon coûte cher mais tout simplement parce que des moteurs plus commodes et plus puissants, plus propres aussi, ont supplanté les autres et exigent

(Suite à la page 2)

## Le syndicat entamera de nouveaux pourparlers

Au cours de deux grandes assemblées tenues mardi soir, les travailleurs de l'industrie de l'aluminium à Arvida, après avoir pris connaissance de la décision rendue dans un différend qui dure depuis plusieurs mois entre le Syndicat national des employés de l'Aluminium d'Arvida et l'Aluminium Company of Canada, ont décidé à l'unanimité de mettre de côté cette sentence arbitrale, dont les recommandations sont des plus contradictoires et d'entamer de nouveaux pourparlers avec la compagnie. Ces négociations postarbitrales seront entreprises sur-le-champ et les agents de négociations devront faire rapport de leurs démarches au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Le conseil d'arbitrage, qui a étudié le différend des employés de l'Aluminium Company, était composé de M. le Juge René Lippé, qui agissait comme président, de Me Robert Lafleur, qui représentait l'employeur, et de Me Roger Thibaudeau, qui avait été choisi comme arbitre du syndicat. La décision arbitrale présente toutes les combinaisons imaginables, particulièrement en ce qui concerne les salaires et la durée du travail, où il a été totalement impossible aux trois arbitres de se mettre d'accord. En effet, pendant que le président recommandait une augmentation de 12 cents de l'heure incluant un boni de vie chère de 5

cents, ce qui porte le salaire de base à \$1.42, le représentant de la compagnie recommandait une majoration de 13 cents de l'heure comprenant le même boni, ce qui établit le salaire de base à \$1.38. Le juge Lippé et Me Lafleur sont d'accord pour rejeter la réduction de la semaine de travail de 42 à 40 heures par semaine. Par contre, l'arbitre du syndicat, Me Roger Thibaudeau, recommande la diminution de la semaine de 42 à 40 heures et une majoration de salaires qui serait la suivante : augmentation de 20 cents de l'heure, plus un boni de vie chère de 5 cents, plus un autre 5 cents pour compenser la réduction de la semaine à 40 heures, ce qui fixerait le salaire de base à \$1.55 de l'heure.

Les assemblées de mardi soir, qui ont eu lieu sous la présidence du confrère Adrien Plourde, groupait près de 4,000 employés de la compagnie. Les assistants ont entendu Me Elliott Trudeau expliquer le contenu de la décision arbitrale que le confrère Marcel Pénin a ensuite commenté. Le confrère Philippe Girard, organisateur de la CTCC, a donné un certain nombre de mots d'ordre aux employés et M. l'abbé Philippe Bergeron, aumônier diocésain de Chicoutimi, a fait un vibrant appel à l'esprit de solidarité qui sera nécessaire au cours des prochaines semaines.

Le tribunal d'arbitrage constitué pour étudier ce différend a été formé le 23 février dernier et la convention collective de travail était expirée depuis le 15 novembre 1952. Pendant le délibéré des arbitres, les employés se sont plaints à plusieurs reprises des lenteurs du conseil d'arbitrage.

### La décision du syndicat

A l'issue de l'assemblée de mardi soir, les employés ont adopté la résolution suivante dont nous avons donné les grandes lignes au début :

"L'assemblée générale du Syndicat national des employés de l'Aluminium d'Arvida, à l'unanimité des membres présents, après avoir pris connaissance des sentences arbitrales rendues au sujet du différend survenu

entre le Syndicat et l'Aluminium Company Ltd :

CONSTATE que le tribunal arbitral, composé de l'honorable juge Lippé, de Me Robert Lafleur, C.R., et de Me Roger Thibaudeau, et institué pour connaître du différend, n'a pu réaliser l'unanimité sur les recommandations à formuler;

DEPLORE que, sur des points importants, les trois arbitres sont en désaccord complet et présente des solutions différentes;

CROIT tout de même que le rapport arbitral, dans son ensemble, peut faciliter un rapprochement des parties;

DECIDE d'autoriser le comité de négociations à rencontrer, sans délai, les représentants de la Compagnie pour entamer des pourparlers tendant à incorporer dans la future convention collective de travail les demandes syndicales dont il fut fait preuve devant le tribunal. Le comité devra faire rapport à l'assemblée générale le plus tôt possible, mais pas plus tard que le 1<sup>er</sup> septembre prochain."

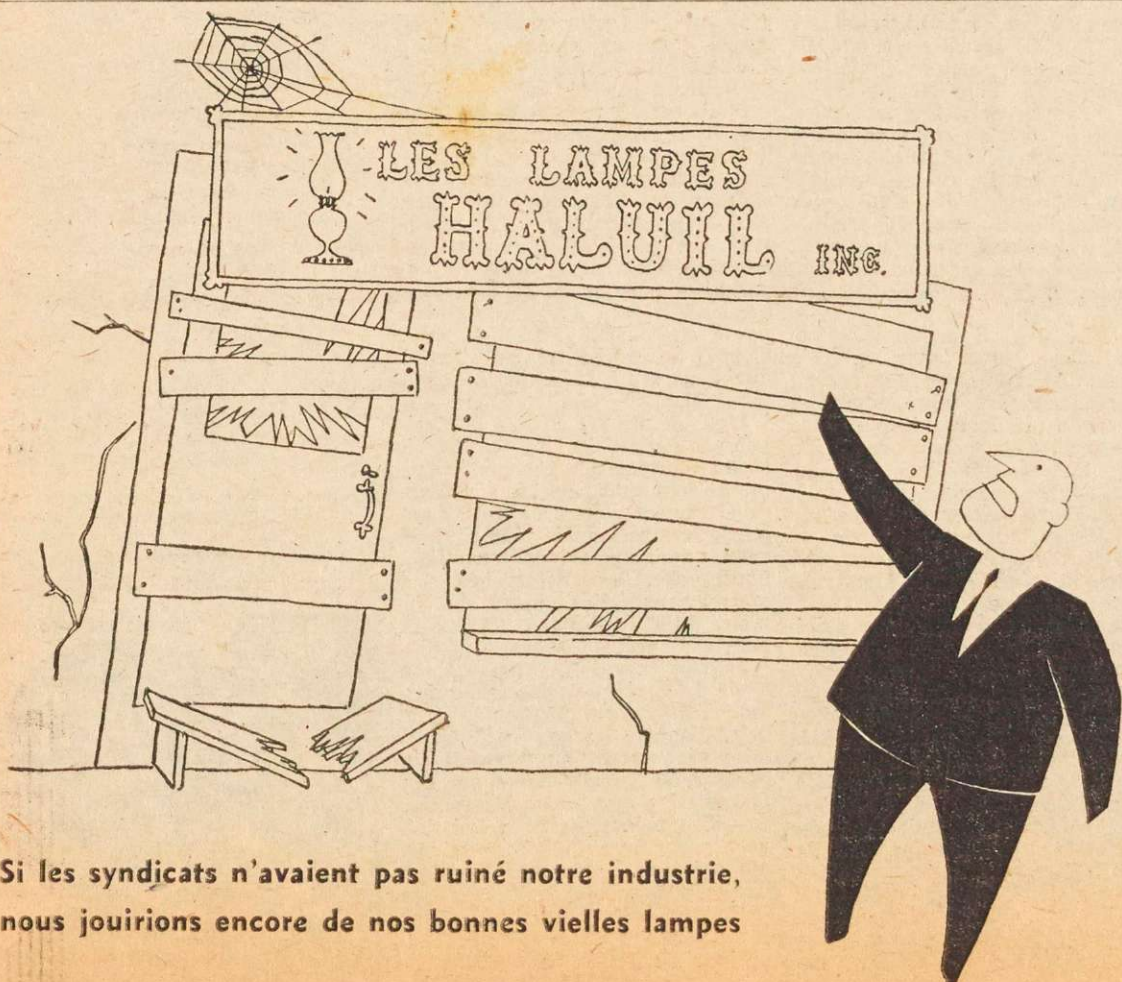
### Les recommandations du tribunal

Comme nous l'avons indiqué auparavant, la sentence arbitrale offre un grand nombre de combinaisons qui sont de nature à la rendre particulièrement confuse et contradictoire. En effet, sur onze points, les arbitres présentent une recommandation unanime; sur 12 autres points, l'arbitre et le président sont d'accord, tandis que l'arbitre syndical est dissident. Me Thibaudeau et le juge Lippé s'accordent sur deux points. Dans deux dispositions de la convention, les salaires et le droit d'ancienneté, les arbitres présentent chacun leurs suggestions.

Voici, d'une façon synthétique, les recommandations du conseil d'arbitrage.

DUREE DU TRAVAIL : demande du syndicat, réduction de la semaine de travail de 42

(Suite à la page 4)



Si les syndicats n'avaient pas ruiné notre industrie, nous jouirions encore de nos bonnes vieilles lampes

## Prochaines sessions du collège du Travail

La prochaine session du Collège ouvrier de la CTCC aura lieu cet automne, au mois de novembre, et sera réservée aux permanents des différents organismes affiliés à la CTCC. La durée de cette session sera limitée à quinze jours. Comme il est possible que plusieurs permanents d'un même centre désirent s'inscrire, mais ne puissent laisser leur travail tous à la fois, nous répéterons la même session le printemps prochain si nécessaire.

Le programme, qui sera détaillé plus tard, comprendra surtout des études techniques en relation directe avec le travail des permanents, tels que tendances actuelles des négociations, interprétation des bilans et états financiers des compagnies, problèmes économiques canadiens, mise au point de certaines techniques syndicales, etc.

Nous ne voulons pas laisser entendre par là que le Collège ouvrier de la CTCC sera désormais ouvert uniquement aux permanents. Au contraire, nous voulons répéter la session d'un mois de l'automne dernier. Nous espérons pouvoir offrir semblable occasion dès l'automne 1954 aux ouvriers d'usine qui auront suivi les programmes régionaux préparatoires. Nous croyons seulement qu'il vaut mieux encore multiplier les expériences de toutes sortes en matière d'éducation et, cette fois, tenter de spécialiser davantage le programme d'études à l'intention des permanents. Ces dirigeants, débordés de travail, ne peuvent suivre les cours ou cercles d'études de leur centre et ont ainsi très souvent l'occasion de s'arrêter pour réfléchir aux problèmes particuliers à leur fonction. Nous voulons leur offrir un cours intensif préparé spécialement pour eux et qui ne durera que 15 jours. Cette session, répétée le printemps prochain, permettra la répartition du travail entre les permanents qui voudront assister à l'une ou à l'autre quinzaines.

Tous, agents d'affaires, organisateurs, conseillers techniques, officiers libérés, ou autres, sont invités. Nous pouvons accepter une trentaine d'élèves à la fois. Les intéressés recevront bientôt les formules à remplir en conséquence.

FERNAND JOLICOEUR, directeur  
Service d'Education, CTCC

## La poule aux oeufs d'or

(Suite de la page 1)

de l'huile. Montréal-Matin ne se demande pas si par hasard la multiplication des automobiles, qui ne fonctionnent pas au charbon que je sache, ne répond pas en grande partie de cette révolution dans le marché du combustible.

\* \* \*

Pourquoi se forcer l'esprit à comprendre un problème économique, quand il est si simple de mettre la faute sur les syndicats? Et quand l'énergie atomique aura supplanté l'huile, Montréal-Matin écrira, je le prédis, que l'huile a été tuée par les revendications déraisonnables des ouvriers! Les savants? Ils n'ont fait que découvrir un petit secret, après tout...

Et si nous suivions le raisonnement de Montréal-Matin, il aurait fallu renoncer à toute demande de peur que la lampe à l'huile ne soit supplantée par l'électricité, la rayonne par le nylon... et les pavés de bois par l'asphalte et le béton! Nous aurions ainsi étouffé d'avance toute possibilité de progrès.

Si Montréal-Matin ne nous cherchait pas toujours des puces, peut-être l'éditorialiste se serait-il rendu compte, après les plus grands économistes, que les revendications syndicales ont assuré, au contraire, le progrès de l'industrie, celle du charbon y compris. En réclamant, M. Lewis, dont certaines tactiques furent peut-être douteuses, a forcé les charbonnages américains à perfectionner sans cesse leurs techniques à des fins d'économies, ce qui les place aujourd'hui très loin en avant des mines anglaises, par exemple, où la routine est reine.

Gérard PELLETIER



Achète bien  
qui  
achète  
chez

**Dupuis Frères**  
LIMITÉE  
RAYMOND DUPUIS, président

TELEPHONE

Plateau 5151

MONTREAL

865 est, rue Ste-Catherine

# DANS LE MO

## La fédération des gantiers a tenu son congrès annuel à St-Tite

La semaine dernière, à St-Tite, la Fédération Nationale des Gantiers tenait son 14e congrès annuel, auquel assistaient une quarantaine de délégués officiels et fraternels, venus des quatre coins de la province. Plusieurs résolutions, tirées des rapports du Bureau Fédéral et du rapport du Président, ont fait l'objet d'études sérieuses.

Le confrère Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, est venu rendre visite aux congressistes pour leur donner les directives générales de la CTCC et leur indiquer quelques difficultés que rencontre et rencontrera dans un avenir prochain, le syndicalisme de la province et surtout celui que nous préconisons. "Plus on bouge, dit-il, plus on sent les réactions, même chez ceux qui étaient de notre côté auparavant. C'est normal, mais il faut être prêts à faire face aux embûches".

M. Paul-Emile Bolté, p.s.s., amonieur de la Fédération, a célébré la messe aux intentions des congressistes et de leurs familles et a exposé très brièvement les méfaits du communisme. Il a aussi pris la parole lors d'un banquet, que le syndicat donnait aux délégués. A cette occasion, il a exprimé en des termes non équivoques, que le temps du paternalisme et de la charité tel qu'on le comprenait, jusqu'à il y a quelques années, est devenu désuet, et qu'il faut remplacer ces formules par d'autres qui sont l'application de la doctrine sociale de l'Eglise.

### Projet de fusion

Les délégués ont voté une résolution qui amènera d'ici peu de temps une fusion avec la Fédération du Vêtement, ce qui accroîtra, par le fait même, les forces de l'une et de l'autre, le tout pour le bien des ouvriers concernés. La

CTCC sera chargée de nommer un comité qui fera se rencontrer les deux exécutifs des fédérations, pour arriver à une entente qui donnera satisfaction aux parties. Les gens présents ont écouté avec beaucoup d'attention les principes émis par le confrère Jean Marchand, qui a démontré les avantages d'une telle fusion pour les ouvriers eux-mêmes.

Afin de fournir aux membres des services plus grands, les délégués ont aussi voté une augmentation substantielle de la contribution syndicale et ont discuté très sérieusement de la formation d'un fonds de défense professionnelle.

D'après le congrès, les négociateurs pour les syndicats affiliés devront s'efforcer cette année à négocier des conventions collectives particulières dans chaque usine, trouvant surtout des moyens d'améliorer les conditions déjà couvertes par les deux décrets, celui du gant fin et du gant de travail. Les représentants sur les comités paritaires devront faire tout en leur possible pour que le décret s'applique intégralement, et que les sanctions soient appliquées partout.

### Le nouvel exécutif

Les élections présidées par le confrère Roger McGinnis, du journal *Le Travail*, qui avait comme secrétaire M. Vianney Caron, ont donné le résultat suivant:

M. Léopold Renaud, réélu à la présidence; Mlle Alexina Gariépy, de Lorretteville, devient 1ère vice-présidente; M. Jacques Hardy, de St-Tite, est nommé 2e vice-président et M. Lucien Laforest est réélu secrétaire trésorier pour un 8e terme.

Le confrère Roland Thibodeau, est nommé sur le comité paritaire et comme délégué au bureau confédéral.

Les personnes suivantes ont été choisies pour agir comme représentant les ouvriers sur les divers comités paritaires, du gant fin et du gant de travail. MM. L. Renaud, J.-G. Delisle, C. Rice et Mlles Annette Boivin, A. Gariépy et L. Fournier.

Les résolutions discutées avaient trait pour la plupart à des questions de régie interne et de problèmes inhérents à la fabrication du gant.

## chez les débardeurs à Sorel

Une augmentation de 10 cents l'heure pour un groupe d'employés représentés par le Syndicat national des débardeurs de Sorel a été recommandée par un tribunal d'arbitrage dans un rapport au ministère du Travail.

Le tribunal, composé de l'hon. juge André Montpetit, de la Cour supérieure de Québec, de Me Léonce Plante et de Me Marc Lapointe, tous deux de Montréal, a recommandé que l'augmentation soit rétroactive au 23 juillet.

Le tribunal a aussi recommandé salaire et demi pour le travail accompli le soir au lieu de la prime actuelle de 25 cents l'heure; une augmentation de 10 cents sur la prime des contremaîtres; un jour de congé payé additionnel, celui de l'Immaculée-Conception. Ces employés ont actuellement 5 jours de congés.

Le tribunal a toutefois recommandé de ne pas accorder la clause de l'atelier fermé.

## L'uniformisation des carnets d'apprentissage

Au cours d'une réunion tenue à Sherbrooke, le Conseil provincial d'apprentissage a recommandé l'uniformisation des carnets de l'apprentissage dans l'industrie du bâtiment. Le confrère Aldéric Gosselin recommande cette suggestion. Voici le texte de la résolution et les explications du confrère Gosselin.

### 1.- "Uniformisation des carnets d'apprentissage":

a) "Que le Conseil provincial d'apprentissage, siégeant à Sherbrooke, recommande au Ministre du Travail de voir à l'uniformisation des livrets d'apprentissage partout où l'on en fait l'émission".

b) "Que le Ministre du Travail soit prié de prendre l'initiative d'amender l'article 29 de la loi des conventions collectives pour que les livrets d'apprentissage soient renouvelés à chaque année afin que les Comités conjoints puissent fournir des statistiques aux différents Centres d'apprentissage établissant ainsi un quota plus précis en prévision de l'entraînement dans les différents métiers."

c) "Le Conseil provincial d'apprentissage suggère de plus, à l'honorable Ministre du Travail de recommander une enquête à travers la province qui devra être faite par les inspecteurs des différents Comités conjoints pour déterminer le nombre d'apprentis dans chaque métier afin que ces statistiques puissent servir de base à établir le nombre d'apprentis à être entraînés et que l'industrie pourra absorber."

Nous ne pouvons parler d'uniformisation des carnets d'apprentissage sans que se pose immédiatement la question de l'uniformisation des cartes de compétences car l'un et l'autre sont émis à la faveur de la même loi; mais je ne m'attends pas à ce que les délégués attachent trop d'importance à cette dernière question puisque ce n'est pas le sujet que nous devons traiter.

Toutefois, il faut admettre que les livrets d'apprentissage émis par les différents bureaux d'examineurs ne sont valides que dans la juridiction territoriale

couverte par le Comité conjoint du district concerné.

Pourrait-on estampiller les carnets d'apprentissage de la manière dont nous le faisons pour les cartes de compétence? J'en doute fort. Si oui cela voudrait dire que l'apprenti devra passer un autre examen sans tenir compte des périodes d'entraînement inscrites dans son livret, ce qui créerait un préjudice à son endroit.

D'ailleurs, pour pouvoir faire une étude complète sur ce sujet, il m'a fallu faire toutes les recherches nécessaires dans les procès verbaux des réunions antérieures et dans ces documents, j'ai découvert que la question de l'uniformisation des carnets avait été légèrement touchée en 1948 et plus particulièrement à nos assemblées des 8 et 9 avril 1949, à Joliette, d'après un exposé très substantiel que nous avait présenté le Secrétaire, M. Hébert.

L'exposé de M. Hébert ne traitait pas directement de l'uniformité du format des carnets, mais plutôt du Contrat de la surveillance et du contrôle. Toutefois comme je le mentionnais plus haut, le vœu que nous avions formulé à Sherbrooke, les démarches que nous avions faites auprès du Ministre du Travail à cet effet, ne se sont pas encore réalisés.

Je n'ai pas l'intention qu'une copie du vœu que nous allons formuler, afin d'uniformiser les carnets d'apprentissage, soit transmise séparément au "Conseil supérieur du travail" parce que j'ai l'impression que toutes les demandes d'amendements à la Loi doivent parvenir au Ministre lui-même qui, en l'occurrence, les fera parvenir à qui de droit, afin que la Loi ne soit pas amendée sans consultation avec le "Conseil supérieur du Travail".

A. GOSSELIN



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur  
GERARD PELLETIER  
Administrateur:  
MARCEL ETHIER  
Rédacteur en chef:  
ANDRE ROY  
Publiciste  
ROGER MCGINNIS

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny,  
Montréal — FA. 3694

Abonnement: Un an, \$1.50;  
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.

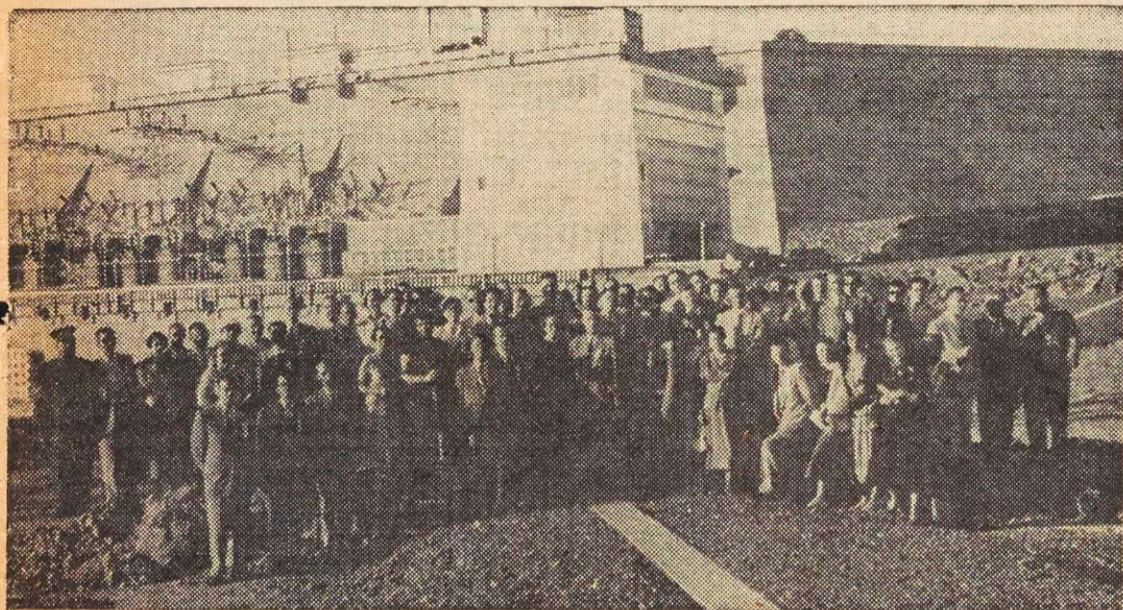
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Ministre des Postes, Ottawa.



# MOUVEMENT

## A la fédération du commerce



Ces deux photographies ont été prises à l'occasion du congrès de la Fédération du Commerce qui a eu lieu à St-Joseph d'Alma à la mi-août. Dans la première vignette, on voit le groupe des délégués au pied du barrage de la Savane, un des derniers barrages construits dans la région du Lac St-Jean. Au-dessous, une partie des convives qui avaient pris place à la table d'honneur à l'occasion du banquet de clôture.

### Elections

Le syndicat de l'industrie de l'amiante d'East-Broughton, dans la Beauce, a tenu récemment ses élections. A cette occasion, les officiers suivants ont été choisis: président, le confrère Charles Gosselin; vice-président, le confrère Léopold Rouleau; secrétaire, le confrère Dorilas Grondin; directeurs, les confrères Adonias Paré, André Leblond, Lauréat Lessard et Roméo Gagné. L'aumônier du syndicat est M. l'abbé Florian LeMay.

### Brevets d'invention

MARQUE de COMMERCE  
DESSINS de FABRIQUE  
en tous pays.

### MARION & MARION

Raym.-A. Robic - J.-Alf. Bastien  
1510, rue Drummond,  
MONTREAL

# ENTRE QUAT'Z'YEUX

## SI ON LE VOULAIT...

Si la presse capitaliste était aussi honnête qu'on la dit, elle se préoccuperait de donner à ses lecteurs toutes les nouvelles et les informations qui feraient mieux saisir l'importance et la valeur des mouvements syndicaux ouvriers, de même que leur nécessité dans la société actuelle.

Malheureusement les journaux qui nous servent en abondance les nouvelles pénibles, lorsque certaines grèves nous font assister à des jeux de "casse-gueules" sagement provoqués par nos adversaires, ces mêmes journaux négligent autant que possible de nous donner le compte-rendu des faits et des événements qui démontrent que le mouvement syndical attache un grand intérêt aux valeurs d'ordre spirituel, religieux et moral.

La C.T.C.C., pour sa part, peut démontrer facilement qu'elle se fait un devoir de mettre en évidence ces valeurs d'ordre supérieur qui, seules, empêcheront notre société de sombrer dans le matérialisme.

La lecture des procès-verbaux des congrès annuels nous en donne la preuve la plus éloquente. La C.T.C.C. n'a jamais dévié de la ligne de conduite qu'elle s'est tracée lors de ses premiers congrès.

Si, par exemple, vous relevez les résolutions adoptées par les 10 premiers congrès annuels du Mouvement (1921 à 1930), vous constaterez que pas moins de 65 résolutions nous tracent la voie à suivre dans nos revendications sur tous les problèmes suivants:

- Logement (et famille),
- La famille,
- L'observance des dimanches et fêtes,
- Le travail des femmes aux usines,
- Le travail des enfants aux usines,
- L'éducation,
- L'éducation sociale,
- Le communisme,
- Les retraites fermées,
- La publicité malsaine,
- Le blasphème,
- Les persécutions religieuses (Mexique),
- Théâtre, cinéma, cirques (et morale)

Tous les problèmes visés par ces résolutions sont du domaine spirituel, religieux ou moral. Et la C.T.C.C. est pleinement dans son rôle quand elle tente d'y faire apporter des remèdes par les gouvernements et les autres autorités.

Mais, comment se fait-il que notre "Cahier des revendications permanentes de la C.T.C.C." contienne encore plusieurs des demandes que nous faisons il y a plus de 30 ans? Nos gouvernements craignent-ils d'agir en catholiques dans Québec? Le capital étranger est-il trop puissant pour qu'ils soient capables d'y résister?

En face de cette situation, nous avons le droit, croyons-nous, de dire aux politiciers de tout acabit de ne pas nous accuser de ne "penser qu'à la piastre".

# Décisions du Bureau confédéral

## UN BULLETIN DES DIRIGEANTS

Lors de sa dernière réunion, le Bureau confédéral de la CTCC a approuvé en principe le projet de publier, outre le journal, une revue mensuelle qui serait principalement destinée aux dirigeants et aux militants syndicaux.

Le but principal de ce bulletin serait d'approfondir les grands problèmes du mouvement syndical et des travailleurs, ce qui peut difficilement se faire dans une publication comme notre journal.

On compte que cette initiative pourra se réaliser bientôt.

## LE CONGRES ANNUEL

Le congrès annuel de la CTCC aura lieu du 13 au 18 septembre à Québec. L'agenda des délibérations a été quelque peu modifié par le bureau confédéral.

En effet, pour permettre à tous les délégués de suivre les séances régulières du congrès, on a décidé de fixer, autant que possible, la réunion des divers comités à des heures différentes de celles des séances mêmes du congrès. Cette modification permettra aux délégués d'entendre les rapports des différents comités aussitôt après la présentation du rapport principal, ce qui, il faut l'espérer, assurera un meilleur enchaînement dans le travail du congrès.

De plus, l'étude du feuillet des résolutions, qui commençait d'ordinaire dès la séance du lundi matin, a été reporté au mercredi. Ainsi, on pourra en faire une étude plus suivie.

Dans l'ensemble, ces modifications devraient réduire à un strict minimum les changements à l'ordre du jour.

## NOMINATIONS DE COMITES

Le Bureau confédéral a désigné, selon la constitution, les membres de deux comités en vue du prochain congrès. Il s'agit du comité des pouvoirs et comités et du comité des résolutions.

Les membres du comité des pouvoirs et comités sont les confrères Horace Laverdure, Rodolphe Hamel, Gérard Picard, Jean Marchand et Lucien Dorion.

Les membres du comité des résolutions sont les confrères Honoré D'Amour, F.-X. Légaré, Joseph Parent, Gérard Poitras et L.-P. Boily.



# EXPORT

LA MEILLEURE

CIGARETTE AU CANADA

# Sans bourse délier

Tout chef de famille

doit faire face à une obligation sacrée: celle de subvenir aux besoins de son épouse et de ses enfants. Deux moyens lui permettent d'y satisfaire: son salaire et (faute de pouvoir accumuler un capital) l'assurance-vie. Nous avons la police qui lui convient—comme nous avons la vôtre du reste. Vous plairait-il de la connaître? En détail? Sans bourse délier? : : :

Lucien Ledouceur, gérant divisionnaire

39 est, rue Notre-Dame, LA. 2380 - BE. 8278, Montréal 4

Représentants

D. Assen  
F. Briard  
G. Groleau  
H. Mallette

André Besnard  
Jacques Gagnon  
André Major  
G. Sylvestre

Roméo Delcourt  
Fernand Laurin  
J.-A. Major  
F.-L. Lachaine

Compagnie Mutuelle

## CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE-VIE

41 ouest, S.-Jacques, Montréal, HA. 3291

# LA SEMAINE

## SHAWINIGAN

### Comité d'Education

Même pendant les vacances, les syndiqués sérieux tiennent des comités. Nous citerons ici en exemple le Comité d'Education qui a tenu une séance d'étude la semaine dernière au Lac Bell où les confrères Maurice Vassart et Léo Hamel passent actuellement leurs vacances avec leur famille. Ce comité est composé des confrères Lucien De Carufel, président, Gérard Beaudoin, secrétaire, Denis Aubichon, trésorier, ainsi que les confrères Maurice Vassart et Léo Hamel, membres.

Cette assemblée avait pour but de préparer le programme de l'École syndicale pour l'année 1953-1954.

Le Comité d'Education a fait un excellent travail l'an dernier. En plus de l'École syndicale, il a organisé plusieurs journées d'étude à Shawinigan et à l'extérieur, ainsi qu'un banquet mixte pour finir en beauté l'année scolaire 1952-53. C'est aussi ce même comité qui a organisé la fameuse École ouvrière, tenue pour la deuxième année consécutive au Lac-en-Coeur et qui réunissait une soixantaine de syndiqués de toute la région.

Le comité joue un grand rôle dans notre Conseil central. Ses activités ne cessent jamais, grâce au bel esprit d'équipe des membres qui le compose.

### Autres comités

Voici maintenant la liste des autres comités qui ont été formés lundi dernier au Conseil Central de Shawinigan :

Le Comité des lettres de créances avec comme titulaires Emile Hébert, Yvon Boisvert et Raynald Drolet.

Le Comité de la Constitution composé des confrères Harry St-Hilaire, Emile Hébert, Raymond Perry, Réal Marchand, Réal Trotter et Yvon Boisvert.

Le Comité d'Orientation Politique dont je fais parti avec Harry St-Hilaire, Reno Robert, Armand Pellerin et Ovide Champagne.

Le Comité du Logement dont les cinq membres sont Raynald Drolet, Gérard Hébert, Gérard Bergevin, Napoléon Hamel et Ovide Dufréne.

Enfin, le Comité de Surveillance qui groupe les confrères Hubert Gaudet, Maurice Laurence et Raymond Perry.

## La décision...

(Suite de la page 1)

à 40 heures avec pleine compensation. L'arbitre syndical fait doit à cette demande du syndicat, tandis que le président et l'arbitre patronal s'entendent pour la rejeter.

**SALAIRES:** Président: augmentation de 17 cents de l'heure incluant un boni de vie chère de 5 cents pour porter le salaire de base à \$1.42; arbitre patronal: augmentation de 13 cents de l'heure comprenant le boni pour établir le salaire de base à \$1.38; arbitre syndical: augmentation de 20 cents de l'heure, plus 5 cents de boni, plus 5 cents pour compenser la réduction des heures de travail, pour fixer le salaire de base à \$1.55.

**TACHES:** La demande d'intendre le changement dans les tâches sans le consentement du syndicat est rejetée à la majorité du tribunal.

**ANCIENNETE:** L'amélioration réclamée dans la clause relative droit d'ancienneté n'est pas changée par le président. Une demande de la compagnie fait le sujet d'une recommandation de son arbitre affaiblissant la valeur de cette clause, tandis que l'arbitre syndical recommande des améliorations appréciables.

**PRIMES D'EQUIPE:** A l'heure actuelle, les employés des équipes rotatives ont un boni de 2 cents de l'heure. L'arbitre patronal et le président recommande de porter cette prime à 4 cents par heure, tandis que

## Syndicat de l'Imprimerie

Le Syndicat de l'Industrie de l'Imprimerie de Shawinigan-Grand-Mère vient de signer une convention collective de travail avec l'Imprimerie Ovila Lacoursière, Inc.

Le contrat comporte une clause d'atelier fermé, une clause de procédure des griefs, ainsi qu'une clause d'ancienneté. Au point de vue économique, le contrat accorde aux employés une augmentation de cinq cents l'heure avec l'avantage de pouvoir réouvrir les négociations sur ce point.

## QUEBEC

### Commerce

Lors d'une grande assemblée spéciale tenue le 15 juillet, le syndicat des Employés de Magasins de Québec Inc. a accepté le rapport de la conciliation présenté par Jacques Archambault.

Le contrat stipule: Une augmentation générale de \$3 pour les hommes et de \$2 pour les femmes. On y trouve cependant certains rajustements allant jusqu'à \$6, comme, par exemple, dans le cas des préposés à la perception extérieure.

Une réduction de deux heures pour les hommes de métiers, les livreurs, les aides-livreurs et les préposés aux entrepôts, fixe la semaine de travail à 48 heures pour cette catégorie.

L'arbitre syndical recommande une prime de 6 cents.

**FETES CHOMEES ET PAYEES:** Les arbitres sont unanimes à recommander l'addition d'une nouvelle fête chômée et payée au six qui existait dans l'ancienne convention.

**VACANCES:** Demande du syndicat: trois semaines après 15 ans; le président et l'arbitre syndical recommande trois semaines après vingt ans, tandis que le représentant patronal suggère trois semaines après vingt-cinq ans.

**BONI DE VIE CHERE:** Les membres du tribunal sont unanimes à recommander l'incorporation du boni de vie chère dans le salaire.

**DROITS DE LA GERANCE:** Dans l'ancienne convention collective, il y avait une disposition qui accordait à la gerance le droit absolu de décision sur tout ce qui n'était pas compris explicitement dans la convention. Les arbitres sont d'accord pour recommander de biffer cet article du contrat.

**ASSUJETTISSEMENT AUX DECRETS:** L'ancienne convention prévoyait que les employés de la compagnie qui exécutaient des travaux relevant d'un décret existant dans la région y étaient assujettis. Les arbitres sont unanimes à recommander de biffer cette clause.

**FORMULE RAND:** La demande du syndicat relative à l'insertion d'une formule Rand dans la convention collective

Le travail des employés à la vente, commencera à 9 h. a.m. pour se terminer à 5 1/2 heures p. m. tous les jours, excepté le vendredi soir, où l'employeur pourra faire travailler les employés jusqu'à 9 1/2 p.m.

Comme sécurité syndicale, une clause d'ancienneté fut ajoutée au maintien d'affiliation et à la retenue syndicale.

L'augmentation des salaires aura un effet rétroactif au 1er juin. La durée du contrat s'étendra jusqu'au 1er avril 1954. Cette convention intervenue entre l'Association des Marchands détaillants d'une part, et le Syndicat Catholique des Employés de Magasins de Québec Inc. d'autre part, régit les magasins de détail de Québec et des environs. Dans ces négociations, le syndicat était représenté par le confrère J. Archambault et un groupe d'employés. Jacques Archambault remplaçait Lucien Dorion, qui dut abandonner les négociations pour représenter la C.T.C.C. à la conférence internationale de Genève.

## PLESSISVILLE

### Fonderies

Le syndicat des Employés de Fonderies de Plessisville a tenu, lors de sa dernière assemblée, l'élection annuelle de ses officiers.

En voici les résultats: président, Jean-Paul Pomerleau; vice-président, Noël Bélanger; secrétaire, Conrad Henri; trésorier, Simon Montambeault; trésorier-adjoint, Georges-Henri Lafond; directeurs, Léon Jean et Jules Cyr.

### Au Conseil municipal

M. Conrad Henri, secrétaire du syndicat des Fonderies de Plessisville, vient d'être réélu, par acclamation, échevin et pro-maire de la ville de Plessisville. Nos félicitations.

est rejetée à la majorité du tribunal.

**RETROACTIVITE:** L'arbitre syndical et le président recommandent que leurs suggestions relatives aux salaires soient rétroactives au 15 novembre 1952, date d'expiration de la convention. L'arbitre patronal recommande que la rétroactivité ne prenne effet qu'à compter du 23 février, date de la formation définitive du conseil d'arbitrage. Sur les 13 cents d'augmentation qu'il est disposé à accorder, la rétroactivité ne devrait être que de 10 cents.

**DEMANDES PARTICULIERES:** Certaines demandes particulières du syndicat, notamment celle qui réclamait d'ajouter un homme sur les équipes de changeurs d'électrodes dans les salles de cuves est rejetée à la majorité du tribunal.

**DUREE DE LA CONVENTION:** La convention collective de travail en vigueur à Arvida, est expirée depuis le 5 novembre dernier. Les arbitres, à l'unanimité, recommandent la signature d'une convention qui vaudrait jusqu'au 15 novembre 1954.

# LES PROBLEMES DE LA FEMME DANS L'INDUSTRIE

Au congrès de la CTCC l'année dernière, une résolution demandait la formation d'un comité qui étudierait le problème féminin sous tous ses angles.

Le comité, formé des demoiselles suivantes: Mlle Gilberte Gervais (Montréal), Mlle Jeanne Desbiens (Chicoutimi), Lucienne Gervais (Grand-Mère), Yolande Valois (Sorel), Régina Boisvert (Montréal), et Madeleine Brosseau (Montréal) siégeait récemment et nous fait parvenir son premier rapport. Le confrère Jean-Paul Geoffroy agissait comme conseiller technique et l'abbé Jean-Marie Lafontaine comme aumônier.

## CONDITIONS DE TRAVAIL A L'USINE ET DANS L'INDUSTRIE

- Une meilleure répartition des tâches dans les usines.**  
Une enquête approfondie serait nécessaire pour démontrer que certaines tâches ne sont pas conformes à la nature féminine.
- La santé dans les usines.**  
Après renseignements pris, un trop grand nombre de femmes sont sous les soins des médecins, dû au manque de confort dans les industries ou usines. Une enquête s'imposerait, en donnant l'accent aux conditions d'hygiène.
- A travail égal, salaire égal.**  
Il faudrait attirer l'attention des négociateurs, car ce principe général est loin d'être toujours appliqué.
- Mode de rémunération.**  
On constate que le mode de rémunération aux pièces appliquée d'une manière élémentaire est préjudiciable à la santé des ouvrières et dangereux au point de vue moral.

## PROBLEMES POUR LES TRAVAILLEURS EN DEHORS DE L'USINE

- On constate que l'orientation professionnelle des ouvrières a été complètement négligée par le manque total d'écoles professionnelles pour les employés féminins.
- Le travail de la jeune fille.**  
Bien que la législation actuelle tente de décourager le travail des jeunes filles de moins de seize ans, il y en a encore un trop grand nombre qui travaillent.
- Les industries pour le travail féminin sont-elles assez nombreuses?**  
On constate avec regret que les possibilités d'emplois pour la main-d'oeuvre féminine sont mal partagées dans les différents centres industriels.
- Foyers et loisirs pour les travailleuses.**  
Une enquête s'impose pour savoir d'où viennent les travailleuses, quelles sont celles qui doivent quitter leur foyer, et s'il existe des institutions adéquates pour les héberger. L'enquête couvrirait aussi les loisirs des ouvrières et les facilités que la société offre à ce travailleuses de prendre de saines vacances.

## PROBLEMES SYNDICAUX

- Collaboration avec les mouvements d'Action catholique.**  
Il est donc décidé de prendre contact avec certains mouvements pour mener à bien les enquêtes désirées.
- L'égalité des femmes et des hommes dans le syndicalisme.**  
Le comité constate que les problèmes des ouvrières sont escamotés dû au fait que les hommes considèrent pas leurs consœurs de travail qui possèdent des droits égaux dans le syndicalisme.
- Problèmes sociaux du travail féminin et "Le Travail"**  
Le comité se propose de participer à la rédaction de la page féminine et de demander que le journal "Le Travail" s'intéresse davantage dans ses éditoriaux aux problèmes spécifiques des travailleuses.  
L'ensemble du rapport constitue un programme d'enquêtes et d'action qui doit orienter le programme d'activités pour l'an prochain. Le comité a émis l'idée de siéger au moins une fois par mois.

MADELEINE BROUSSEAU, secrétaire

LE CALENDRIER DE

# chez nous

AOÛT

1953

PRÉSENTÉ PAR

# Molson's

LA BIÈRE QUE VOTRE ARRIÈRE-GRAND-PÈRE BUVAIT

<p><b>24</b></p>  <p>1903-HAUSSE DES PRIX CHEZ LES BARBIERS: COUPE DE CHEVEUX: 25¢ BARBE TAILLÉE: 20¢ FRICTION: 5¢</p>	<p><b>25</b></p>  <p>1797- POUR \$ 26, ON ACHÈTE LE DERNIER ESCLAVE VENDU À MONTRÉAL</p>	<p><b>26</b></p>  <p>1851- VOIE FERRÉE INAUGURÉE ENTRE MONTRÉAL ET ROUSÉES POINT</p>	<p><b>27</b></p>  <p>1823- ON NOMME DES COMMISSAIRES POUR DIRIGER LA CONSTRUCTION DE LA ROUTE DRUMMONDVILLE-SOREL</p>
<p><b>28</b></p>  <p>1935- DEL BISSONNETTE COMPTE 4 des 5 POINTS DES ROYAUX CONTRE LE BUFFALO</p>	<p><b>29</b></p>  <p>1916- GRÈVE DU TRAMWAY À QUÉBEC</p>	<p><b>30</b></p>  <p>1934- JULES HUOT REMPORTE LE CHAMPIONNAT DE GOLF AU CANADA</p>	<p>Calendrier présenté par Molson's pour rappeler aux Canadiens d'aujourd'hui les événements sérieux ou joyeux qui ont marqué les années écoulées.</p>